

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juillet 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 16h30.

**SONT PRESENTS**

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

**SONT ABSENTS**

Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Bernard Généreux	Secrétaire-trésorier et directeur-général
Me Marie-Pier Pharand	Greffière

**Citoyen : 1**

**ORDRE DU JOUR**

1. ADOPTION – Ordre du jour
2. Résolution de prolongation
3. Résolution de courte échéance
4. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
5. Résolution de concordance
6. Période de questions
7. Levée de la séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**15-07-316**

**RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 juillet 2015 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉ**

15-07-317

### RESOLUTION DE PROLONGATION

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

**ATTENDU QUE** le Municipalité du Village de Val-David avait, le 17 février 2015, un montant de 447 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 767 500 \$, pour une période de 15 ans en vertu du règlement numéro 625 et 629;

**ATTENDU QUE** ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

**ATTENDU QUE** l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 28 juillet 2015;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Municipalité du Village de Val-David emprunte 447 300 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 5 mois et 11 jours au terme original du règlement mentionné ci-haut.

#### **ADOPTÉE**

15-06-318

### RESOLUTION DE COURTE ECHEANCE

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Ghislaine Boisclair  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 169 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 625, 629, 528, 461, 467, 476, 504, 563, 636, 670 et 652, la Municipalité du Village de Val-David émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 28 juillet 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 625, 629, 528, 504, 563, 636, 670 et 652, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### **ADOPTÉE**

15-06-319

### ADJUDICATION D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS A LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 625, 629, 528, 461, 467, 476, 504, 563, 636, 670 et 652, la Municipalité du Village de Val-David souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Val-David a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juillet 2015, au montant de 3 169 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la Municipalité du Village de Val-David a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,00500	190 000 \$	1,30%	2016	2,41991 %
		193 000 \$	1,50%	2017	
		197 000 \$	1,75%	2018	
		201 000 \$	2,00%	2019	
		2 388 000 \$	2,25%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,33300	190 000 \$	1,30%	2016	2,44676 %
		193 000 \$	1,50%	2017	
		197 000 \$	1,70%	2018	
		201 000 \$	1,90%	2019	
		2 388 000 \$	2,10%	2020	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,00500	190 000 \$	1,30%	2016	2,53462 %
		193 000 \$	1,55%	2017	
		197 000 \$	1,70%	2018	
		201 000 \$	2,00%	2019	
		2 388 000 \$	2,10%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,22900	190 000 \$	1,30%	2016	2,54843 %
		193 000 \$	1,40%	2017	
		197 000 \$	1,60%	2018	
		201 000 \$	1,85%	2019	
		2 388 000 \$	2,20%	2020	

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Manon Paquin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 3 169 000 \$ de la Municipalité du Village de Val-David soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation ;

**QUE** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

**ADOPTÉE**

15-07-320

**RESOLUTION DE CONCORDANCE**

**ATTENDU QUE** conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Val-David souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 169 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
625	283 700 \$
629	163 600 \$
528	298 800 \$
461	20 700 \$
467	69 300 \$
476	24 500 \$
504	298 200 \$
563	59 100 \$
636	81 100 \$
670	1 001 489 \$
670	532 411 \$
652	336 100 \$

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 169 000 \$;

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 juillet 2015;

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts

électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P.D. SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
77 EST, RUE PRINCIPALE  
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, QC J8C 3A1

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**QUE** les obligations soient signées par le la mairesse et le secrétaire-trésorier. La Municipalité du Village de Val-David, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**ADOPTÉ**

15-07-321

**ADJUDICATION - CONTRAT DE SERVICES - PLANTATION DANS LE PARC DES AMOUREUX**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire renaturaliser et valoriser le parc des Amoureux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à une demande de prix;

**ATTENDU** les propositions reçues:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
Terre et habitats inc.	7732.07 \$
Passion florale du Nord	Non-conforme
Croque Paysage	Non-conforme

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Denis Charlebois  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil accepte la proposition reçue de l'entreprise Terre et Habitats inc. située au 2370 chemin de l'Ile, à Val-David, J0T 2N0, au montant de 7732.07\$, le tout conformément aux documents de soumission datés du 3 juillet 2015;

**QUE** le conseil autorise le directeur de la Trésorerie à puiser les sommes requises à même le Fonds de parc.

**ADOPTÉ**

15-06-274

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Kathy Poulin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance extraordinaire du 14 juillet 2015 soit levée à 16 h 58.

---

**Nicole Davidson**  
**Présidente d'assemblée**

---

**Nicole Davidson**  
**Mairesse**

---

**Bernard Généreux**  
**Directeur général et**  
**secrétaire-trésorier**

